

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »



## SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>3</b>
<b>0. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE</b> .....	<b>4</b>
<b>I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS</b> .....	<b>4</b>
<b>I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES</b> .....	<b>5</b>
<b>II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS</b> .....	<b>6</b>
<b>II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES</b> .....	<b>6</b>
<b>II.2. DES FEMMES MALTRAITÉES</b> .....	<b>8</b>
<b>II.3. DES FEMMES ARRÊTÉES</b> .....	<b>9</b>
<b>II.4. DES ENFANTS TUÉS</b> .....	<b>9</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>11</b>

## ACRONYMES

**CNDD-FDD** : Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie

**ECOFO** : École fondamentale

**OPJ** : Officier de police judiciaire

MEFPDS

## 0. INTRODUCTION

Le présent bulletin, intitulé « **Femme abusée, nation déchirée** », rend compte des événements survenus en mai 2025 et documente **vingt-deux** cas de violations des droits humains visant des femmes et des enfants.

Il recense notamment **cinq** mineures et **une** femme victimes de violences sexuelles, **huit** femmes tuées, **trois** femmes maltraitées, **deux** femmes arrêtées, ainsi que **trois** enfants tués.

Ces chiffres, derrière lesquels se cachent des vies brisées, témoignent d'une crise persistante des droits humains et d'une situation d'urgence que nul ne peut ignorer. Ce bulletin se veut un outil de plaidoyer en faveur de la vérité, de la justice et de la dignité.

## I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

### I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS

#### **Une fillette victime de viol en commune et province de Rumonge**

Le 29 avril 2025, à Rumonge, M.A.I., 7 ans, a été violée par Audace Nsengiyumva, un voisin.

L'agresseur a attiré l'enfant chez lui sous prétexte de canne à sucre, l'a séquestrée, bâillonnée, et agressée sexuellement. Alarmée par l'absence de sa fille, la mère a donné l'alerte.

La victime a été prise en charge au centre Humura et l'agresseur est en détention.

#### **Une fillette victime de viol en commune et province de Muramvya**

Le 30 avril 2025, G.J.H., 5 ans, a été violée par Eloge Itangivyiza, 26 ans, à Muramvya.

Il a profité de l'absence de la mère et a attiré l'enfant avec des friandises. La mère a découvert le crime à son retour, et l'agresseur a été identifié grâce à une serpette oubliée sur les lieux.

Le viol a été confirmé médicalement, et l'agresseur est maintenant en détention.

#### **Une fillette victime de viol en commune et province de Rumonge**

Le 7 mai 2025, une fillette de 6 ans, M.N., a été violée sur la colline de Mutambara, commune et province de Rumonge.

Didace Ndayimirije, marié et membre du parti CNDD-FDD, est soupçonné d'avoir attiré la fillette dans une maison sous un faux prétexte avant de commettre l'agression. Ce sont les parents qui ont découvert les faits après avoir baigné l'enfant.

Le suspect est activement recherché par la police, tandis que la victime est prise en charge au centre Humura.

### **Une fille victime de viol en commune Mabayi, province de Cibitoke**

Le 11 mai 2025, la Ligue Iteka a été informée que H.I., élève de 4ème primaire à l'ECOFO Rutabo (Mabayi) est tombée enceinte suite à des abus sexuels commis par Kubwayo, un commerçant récidiviste qui corrompt pour échapper à la justice.

Il exploite la prostitution infantile dans les bars locaux.

Le directeur de l'école dénonce l'impunité et appelle à l'action.

### **Une fille victime de viol en commune Kabezi, province de Bujumbura**

Le 22 mai 2025, à Kabezi, N.A.B., une élève de 14 ans à l'ECOFO Kabezi 1, a été violée par Médard Harimenshi, un commerçant de 39 ans.

L'agresseur, chez qui la victime avait l'habitude de se rendre en tant que cliente, l'a invitée à son domicile et a profité de la situation pour la violer. L'enfant est parvenue à rentrer chez elle et a informé ses parents de ce qu'elle avait subi.

Harimenshi a été arrêté et incarcéré, tandis que la victime a été prise en charge médicalement à l'hôpital de Kabezi.

## **I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES**

### **Une femme victime de viol en commune Mbuye, province de Muramvya**

Le 8 mai 2025, à Mbuye, Anitha Bizimana, 34 ans, a été violée par deux voisins membres du CNDD-FDD, Dedith Nsavyimana et Céléus Nzungu, après avoir partagé de la bière.

Anitha a été ligotée de force par ses agresseurs. Ses cris ont alerté les voisins, qui l'ont retrouvée nue. Le lendemain, elle a formellement dénoncé ses agresseurs. Les examens médicaux ont confirmé le viol.

L'un des auteurs présumés, Céléus, a été interpellé par l'OPJ Salomon Ndikumana, tandis que Dedith est en fuite et activement recherché par la police.

## II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

### II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES

#### **Une femme tuée en commune et province de Muyinga**

Le 21 avril 2025, à Rukanya (colline Gahororo, zone Munagano, commune de Muyinga), Léoncie Bizimana, 65 ans, a été tuée à coups de machette par João Radjabu, veilleur d'une étable.

Selon des témoins, Radjabu aurait affirmé avoir pris la victime pour un voleur. Cependant, des soupçons de sorcellerie, liés à leur voisinage, pourraient aussi avoir motivé son acte.

Le suspect a été arrêté et placé en détention à la Police judiciaire de Muyinga.

#### **Une femme tuée en commune Nyabitsinda, province de Ruyigi**

Le 23 avril 2025, Amélie Barigenza, 50 ans, a été retrouvée décapitée devant son domicile à Murehe, commune Nyabitsinda (Ruyigi).

Le crime, commis en l'absence de son mari, reste non élucidé.

Des soupçons de sorcellerie entourent la victime. Une enquête est en cours.

#### **Une femme tuée en commune et province de Bubanza**

Le 29 avril 2025, Léa Manirakiza et un homme nommé Égide Bashirahishize ont été tués par balle dans un bar appelé New Star, situé au chef-lieu de la province de Bubanza.

L'auteur présumé, Jean Claude Bizimana alias Kirenge, un policier, aurait ouvert le feu avant de se suicider.

Selon des sources locales, le mobile du double homicide serait une affaire de jalousie entre les deux hommes à propos de la victime féminine.

#### **Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Butaganzwa, province de Ruyigi**

Le 3 mai 2025, un corps non identifié d'une femme a été découvert, partiellement enterré, sur la colline Batye en commune Butaganzwa (Ruyigi).

L'alerte a été donnée par une habitante. Le corps a été exhumé sur ordre de l'administration et transféré à la morgue de l'hôpital communal.

Une enquête est en cours pour identifier la victime et établir les circonstances du crime.

### **Une femme tuée en commune Butaganzwa, province de Ruyigi**

Le 8 mai 2025, Judith Gakobwa, a été tuée à Rugongo (Butaganzwa, Ruyigi), accusée de sorcellerie. Elle figurait sur une liste de cinq personnes ciblées dans des tracts anonymes.

Les auteurs présumés ont fui en Tanzanie. Malgré des efforts de pacification, la population reste en panique.

Les cinq personnes visées étant toutes tutsies, des soupçons de motivations politiques émergent, renforcés par un meurtre similaire survenu récemment à Nyabitsinda.

### **Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Buhiga, province de Karusi**

Le 11 mai 2025, le corps sans vie d'une femme identifiée comme Bwajembona, 42 ans, de l'ethnie Twa, a été retrouvé ligoté dans une maison inachevée située en contrebas de l'hôpital du Cinquantenaire, à Buhiga (province Karusi).

Le corps a été découvert par Benjamin, un jeune homme de 20 ans chargé de surveiller les lieux, qui a alerté la population. Il a depuis été interpellé par la police et placé en garde à vue au commissariat provincial pour enquête.

Le mobile du crime reste inconnu à ce stade.

### **Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Bukeye, province de Muramvya**

Le 20 mai 2025, le corps sans vie de Diane Kwizerimana, 24 ans, mère d'un bébé de 7 mois, a été retrouvé pendu dans la chambre principale de son domicile sur la colline Kigereka, en commune Bukeye.

Son mari, Damascène Kazirukanyo, cultivateur et membre du CNDD-FDD, a découvert le corps à son retour d'un meeting politique. Il a aussitôt alerté le chef de colline, Gérard Mpawenayo.

Le corps a été inhumé le lendemain au cimetière local. Aucune enquête n'a encore été ouverte, bien que le couple soit décrit comme vivant en bonne entente par les habitants.

### **Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Makebuko, province de Gitega**

Le 24 mai 2025, Charlotte Nyanduza, une femme de 84 ans, a été retrouvée pendue à l'intérieur de sa maison sur la colline Rutanganika, commune Makebuko, en province de Gitega.

Selon le chef de colline, Daniel Bitungimana, il s'agirait d'un suicide, bien que les raisons restent inconnues.

La police locale a été dépêchée sur place pour mener une enquête. La victime a été inhumée le jour même.

## **II.2. DES FEMMES MALTRAITÉES**

### **Deux femmes battues en commune Muruta, province de Kayanza**

Le 2 mai 2025, sur la colline Kavoga, deux femmes ont été battues par leurs maris après avoir reçu un appui financier du projet Merankabandi destiné aux femmes vulnérables.

Selon des témoins, Odette Nshimirimana, rentrée ivre, aurait injurié son mari, Thomas Bigirindavyi, qui l'a ensuite frappée. Un incident similaire s'est produit avec Odila Mukeshimana, également agressée par son époux, Libère Gashonyi, qui lui a cogné le bras.

Les deux hommes ont été interpellés par les autorités locales et placés en garde à vue au cachot communal de Muruta dans la même nuit.

### **Une jeune fille maltraitée en commune Musongati, province de Rutana**

Le 4 mai 2025, à Musongati, Scholastique Kwizera, 21 ans, a été violemment agressée par sa propre mère, qui a tenté de l'égorger. Les voisins, alertés par les cris, sont intervenus pour la secourir.

Selon des témoins, cette mère avait déjà été arrêtée deux semaines plus tôt pour avoir brûlé les vêtements de sa fille, mais avait été relâchée. Elle aurait même publiquement affirmé vouloir enterrer sa fille pour ramener la paix dans la famille.

Malgré la gravité des faits, aucune mesure n'a été prise contre l'agresseuse cette fois-ci. La victime, blessée et sans ressources, n'a pas encore pu recevoir de soins médicaux.

### II.3. DES FEMMES ARRÊTÉES

#### **Une femme et son nourrisson arrêtés en commune Bugendana, province de Gitega**

Le 24 avril 2025, au centre de Mutoyi, commune Bugendana (province de Gitega), Goreth Nibizi a été arrêtée et détenue arbitrairement avec son nourrisson de 3 mois.

Selon sa famille, elle a été arrêtée à domicile par trois individus non identifiés à la place de son mari, en fuite après avoir été impliqué dans un accident de moto ayant blessé un enfant de la localité.

L'OPJ Salvator Kagoma, à l'origine de l'arrestation, a relâché la femme le même jour, après l'intervention de journalistes ayant alerté le commissaire communal, qui a ordonné sa libération.

#### **Une femme arrêtée en commune et province de Kirundo**

Le 15 mai 2025, à l'ECOFO Yaranda, Safia, membre du CNDD-FDD, a été arrêtée pour avoir remis une carte d'électeur à un enfant de 14 ans envoyé par sa mère.

Selon des témoins, elle aurait initialement refusé, mais aurait agi sous la pression de Methuselah Irankunda, chef de bureau et membre de la jeunesse Imbonerakure.

Safia a été interrogée par l'OPJ dans la soirée, puis incarcérée au cachot du parquet de Kirundo.

Des habitants affirment que son mari, Emery Ndikumana, ancien cadre influent du CNDD-FDD, a cessé toute activité politique depuis plus de cinq ans et critique désormais ouvertement le parti.

### II.4. DES ENFANTS TUÉS

#### **Un enfant tué en commune et province de Bubanza**

Le 9 mai 2025, dans la commune et province de Bubanza, une femme a étranglé son enfant de 3 ans avant de jeter son corps dans une fosse de toilette.

Selon des sources locales, la mère aurait expliqué son geste par le refus du père de l'enfant de lui verser une pension alimentaire.

### **Un corps d'un nouveau-né découvert en commune et province de Gitega**

Le 12 mai 2025, vers 6h du matin, un nouveau-né sans vie a été découvert dans un tas d'ordures du quartier Magarama, en ville de Gitega.

Le corps, enveloppé dans un sachet plastique, présentait encore un cordon ombilical autour du cou, suggérant que le bébé aurait été tué peu après sa naissance.

Le chef de quartier, Léandre Nzibarega, a confirmé les faits. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Songa (Bethaniya), et une enquête est en cours pour identifier l'auteur de cet acte.

### **Un corps sans vie d'un nourrisson découvert en commune et province de Gitega**

Le 20 mai 2025, vers 17h40, le corps sans vie d'un nourrisson de 8 mois a été retrouvé dans les toilettes de l'ECOFO Jimbi, zone Mungwa, commune et province de Gitega.

La police a arrêté Ornella Nahimana, 21 ans, soupçonnée d'être l'auteure du crime. Elle avait abandonné la 9<sup>e</sup> année scolaire au début du deuxième trimestre.

Le corps de l'enfant a été enterré le lendemain au cimetière de Jimbi. Ornella est détenue au commissariat provincial de Gitega en attendant les résultats de l'enquête.

## CONCLUSION

Les faits rapportés dans ce bulletin révèlent une réalité profondément troublante : au mois de mai 2025, femmes et enfants ont été parmi les cibles d'une violence systémique, allant des violences sexuelles aux meurtres, en passant par les mauvais traitements et les détentions arbitraires. Ces actes, perpétrés souvent dans un climat d'impunité et parfois avec la complicité passive des autorités locales, illustrent l'ampleur des atteintes aux droits humains au Burundi.

Il est temps de sortir de l'inertie.

Nous exhortons les responsables politiques et institutionnels à :

- **Reconnaître publiquement l'ampleur et la gravité de ces violations ;**
- **Garantir justice, réparation et protection aux victimes**, en particulier aux femmes et aux enfants ;
- **Adopter et appliquer des mesures concrètes** pour prévenir ces violences, en s'attaquant à leurs causes profondes : l'impunité, les inégalités structurelles et la culture de la peur.

Chaque être humain a droit à la dignité, à la sécurité et à la justice. Le silence ou l'inaction face à ces atrocités constitue une complicité de fait. **Nous appelons à une mobilisation immédiate et à un engagement ferme pour la paix, la justice et les droits humains au Burundi.**